



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE  
LE 24 NOVEMBRE 2010, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC, SIS AU 255  
BOULEVARD LAURIER, À McMASTERVILLE.

### Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet  
Monsieur Michel Aubin, conseiller  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Madame Louise Lavigne, conseillère  
Monsieur Denis Lavoie, conseiller  
Madame Diane Lavoie, conseillère  
Monsieur Martin Lévesque, conseiller  
Monsieur Denis Millier, conseiller  
Monsieur Jean Murray, conseiller  
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

### Étaient absents :

Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant et maire de la ville de Mont-Saint-Hilaire  
Monsieur Michel Martin, maire de la ville d'Otterburn Park

### Assistaient également :

Monsieur Jacques Caron, agent de planification régionale de la sécurité incendie de la MRC  
Madame Johanne Deslandes, secrétaire de direction de la MRC  
Monsieur Claude Giroux, secrétaire-trésorier adjoint de la MRC  
Monsieur François Senécal, coordonnateur à l'aménagement de la MRC

Monsieur Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, agissant à  
titre de secrétaire

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

### POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2010
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2010 du Comité consultatif agricole
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2010 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 16 novembre 2010 du Comité des finances

10-11-286



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

10. Dépôt du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2010 du Comité de sécurité incendie
11. Dépôt des comptes rendus des rencontres du 23 août 2010, du 10 septembre 2010 et du 27 octobre 2010 du Comité conjoint de communication
12. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 12.1 Ville de Beloeil : règlements de modification
    - Règlement numéro 1204-10-2010 modifiant le plan d'urbanisme
    - Règlement numéro 1248-198-2010 modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro 1250-49-2010 modifiant le règlement de lotissement
    - Règlement numéro 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
  - 12.2 Ville de Chambly : règlements de modification
    - Règlement numéro 93-02-182A modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro 93-02-183A modifiant le règlement de zonage
  - 12.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-129 modifiant le règlement de zonage
  - 12.4 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements de modification
    - Règlement numéro U-120-125 modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro U-120-128 modifiant le règlement de zonage
  - 12.5 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029-CC modifiant le règlement de zonage
  - 12.6 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : résolution numéro PP-R10.01 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
13. Prévisions budgétaires pour l'année 2011
  - 13.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2011
  - 13.2 Répartition des dépenses par municipalité
14. Nominations au sein des comités et organismes
  - 14.1 Bureau des délégués des cours d'eau
  - 14.2 Comité des finances
  - 14.3 Comité de sécurité publique
  - 14.4 Comité consultatif agricole
  - 14.5 Comité de sécurité incendie
  - 14.6 Comité de ruralité
  - 14.7 Comité sur la gestion des matières résiduelles
  - 14.8 Comité de mise en œuvre du PGMR
  - 14.9 Comité de communication
  - 14.10 Comité de développement culturel
  - 14.11 Nomination des membres de l'exécutif de la Régie intermunicipale de Police Richelieu/Saint-Laurent
  - 14.12 Conseil de la CRÉ Montérégie Est
15. Séances du Conseil de la MRC
  - 15.1 Adoption du règlement numéro 49-10 modifiant le règlement numéro 11 concernant la date des séances
  - 15.2 Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2011
16. Pacte rural : plan de travail
17. Règlement numéro 46-10-1 modifiant le règlement numéro 46-10 relatif au Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des bois : adoption



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

18. Règlement de modification au Schéma d'Aménagement
  - 18.1 Règlement numéro 32-10-7 : entrée en vigueur
19. Évaluation foncière
  - 19.1 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : équilibrage du rôle triennal d'évaluation 2012, 2013 et 2014
  - 19.2 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : reconduction du rôle d'évaluation 2012, 2013 et 2014
20. Renouvellement des conventions de services administratifs
  - 20.1 Entre la MRCVR et le CITVR
  - 20.2 Entre la MRCVR et le CLD de La Vallée-du-Richelieu
  - 20.3 Entre la MRCVR et la CRÉ Montérégie Est
21. Agent de développement culturel
22. SÉM biométhanisation : nomination des administrateurs et d'un substitut
23. Règlements de régie interne
  - 23.1 Comité consultatif agricole
  - 23.2 Comité consultatif régional d'aménagement
24. Sécurité incendie : contribution à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie
25. Forum jeunesse Montérégie Est : nomination d'un représentant
26. Demandes d'appui
  - 29.1 CLD de Lajemmerais : pôle logistique de transport
  - 29.2 CSN : campagne de boycottage du Journal de Montréal
  - 29.3 MRC de Montcalm : report de l'échéance du programme de renouvellement des conduites
  - 29.4 MRC de Maria-Chapdelaine : comité consultatif
  - 29.5 MRC de Roussillon : moratoire pour les gaz de schiste
  - 29.6 MRC de Robert-Cliche : accès aux terres agricoles
27. Divers
28. Interventions de l'assistance
29. Clôture de la séance

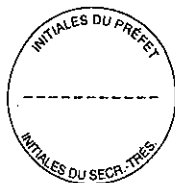
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Normand Dieumegarde, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande au Conseil si les démarches relatives au choix d'un partenaire, pour la mise en place de la SÉM relative à la biométhanisation, sont complétées et si le choix de l'emplacement annoncé est définitif.

Monsieur Patrick Paré, citoyen de la ville de Carignan, informe le Conseil de la création d'un comité de citoyens de Carignan qui s'oppose à certaines dispositions contenues au plan d'urbanisme de cette ville et dépose une pétition à cet effet.

Monsieur Sébastien Hivon, citoyen de la ville de Carignan, présente un organisme à but non lucratif dont il est le président. Monsieur Hivon présente ensuite la nature d'une objection d'un groupe de citoyens par rapport à un projet de développement domiciliaire dans un secteur identifié comme étant l'île aux foins. À cet effet, il dépose une pétition.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

Monsieur Jean-Marie Balard, représentant de la Corporation historique du fort Sainte-Thérèse, dépose un document qui décrit l'histoire de l'île aux foins et des nombreuses espèces végétales qu'on y retrouve. Il en fait la lecture. Il propose ensuite un moratoire relatif aux dispositions réglementaires de la ville de Carignan en ce qui concerne le secteur de l'île aux foins.

Madame Anne Poussard, citoyenne de la ville de Carignan, indique au Conseil son opposition au plan d'urbanisme de la ville de Carignan et fait part des résultats des nombreuses démarches qu'elle a complétées en vue d'obtenir des informations relatives au secteur de l'île aux foins. Madame Poussard dépose des copies de documents auxquels elle fait référence durant son intervention.

### POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2010

10-11-287

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2010 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 5. CORRESPONDANCE

- 10-931 27-09-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant les certificats de publication d'avis public portant sur l'entrée en vigueur des règlements de contrôle intérimaire numéros 33-10-5 et 46-10.
- 10-932 27-09-10 Lettre de MONSIEUR JACQUES VILLEMAIRE, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous remerciant du soutien financier, dans le cadre du Pacte rural, pour l'implantation d'une patinoire multifonctions et l'amélioration du Parc des loisirs situés sur leur territoire.
- 10-933 27-09-10 Lettre de MADAME MARIE FERDAIS, chef - relations avec le milieu et projets spéciaux, HYDRO-QUÉBEC, nous informant de sa retraite prochaine et de la nomination de sa remplaçante, madame Claudine Bouchard.
- 10-934 27-09-10 Lettre de MONSIEUR RÉMI RAYMOND, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant les certificats de publication d'avis public portant sur l'entrée en vigueur des règlements de contrôle intérimaire numéros 33-10-5 et 46-10.
- 10-935 27-09-10 Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDOC, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., suggérant qu'une confirmation écrite soit transmise à un citoyen relativement à une demande de fauchage d'un talus à Carignan.
- 10-936 27-09-10 Courriel de MONSIEUR FRANÇOIS LANDREVILLE, directeur général, MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, nous transmettant les documents inhérents à la prochaine rencontre de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, le 8 octobre 2010.
- 10-937 28-09-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général, MRC DE ROUSSILLON, accusant réception de notre règlement numéro 32-10-7 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 10-938 28-09-10 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 33-10-5 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire agricole.
- 10-939 28-09-10 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, accusant réception de l'entrée en vigueur de notre règlement numéro 32-10-6 modifiant le Schéma d'Aménagement.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-940 28-09-10 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, accusant réception de l'entrée en vigueur de notre Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10.
- 10-941 29-09-10 Certificat de publication de MADAME NANCY FORTIER, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 33-10-5.
- 10-942 29-09-10 Certificat de publication de MADAME NANCY FORTIER, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, d'un avis public portant sur l'entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10.
- 10-943 29-09-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC. (TCPM), adressée à MONSIEUR PIERRE ARCAND, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, transmettant la résolution numéro 373-05-28 portant sur une demande d'audiences publiques du BAPE relativement au projet d'oléoduc Montréal-Portland.
- 10-944 29-09-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC. (TCPM), adressée à MONSIEUR LAURENT LESSARD ministre, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, transmettant la résolution numéro 377-05-28 demandant une révision du programme Prime-Vert relativement au financement des projets de cours d'eau.
- 10-945 29-09-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC. (TCPM), adressée à MONSIEUR JEAN CHAREST, PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, transmettant la résolution numéro 374-05-28 appuyant la MRC d'Acton à l'égard des frustrations du régime actuel de gestion des cours d'eau municipaux et des coûts excessifs qui en résultent.
- 10-946 29-09-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC. (TCPM), adressée à MONSIEUR PIERRE PAQUIN, direction générale de l'analyse, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, transmettant la résolution numéro 370-05-28 s'opposant à l'identification à la pièce des milieux humides aux schémas d'aménagement des MRC.
- 10-947 29-09-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC. (TCPM), adressée à MONSIEUR JEAN CHAREST, PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC, transmettant la résolution numéro 380-05-28 demandant au gouvernement de compenser les municipalités des coûts réels engagés pour les services de collecte sélective.
- 10-948 29-09-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire, TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC. (TCPM), adressée à MONSIEUR JEAN MURRAY, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 372-05-28 nommant monsieur Jean Murray, maire de Saint-Marc-sur-Richelieu, à titre de membre municipal au sein du conseil d'administration du Groupe Alerte Santé Inc.
- 10-949 29-09-10 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, communications/relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous invitant au nom de la CRRNT (Commission régionale sur les ressources naturelles) à un Forum régional des élus portant sur le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire, le 13 octobre 2010.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-950 29-09-10 Courriel de MONSIEUR MARCEL COMIRÉ, secrétaire, FONDATION COVABAR H<sub>2</sub>O, nous remerciant de notre participation à leur tournoi La Classique de l'eau de la rivière Richelieu.
- 10-951 30-09-10 Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, chef du service du greffe et assistante-greffière, VILLE DE LONGUEUIL, nous informant de l'adoption du règlement numéro CA-2010-137 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 10-952 30-09-10 Lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception du règlement numéro 32-10-7 modifiant notre Schéma d'Aménagement et nous informant d'un avis gouvernemental au plus tard le 15 novembre 2010.
- 10-953 30-09-10 Courriel de MADAME CAROLINE CAREL, responsable des communications, MUSÉE DES BEAUX-ARTS, transmettant une invitation à une soirée-bénéfice marquant leur 15<sup>e</sup> anniversaire, le 19 novembre 2010.
- 10-954 01-10-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE LAJEMMERAIS, adressée à Me SUZANNE MORIN, MAMROT, transmettant les résolutions numéros 2010-02-033, 10-03-075 et 10-03-7960 des MRC de Lajemmerais, de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville portant sur l'appel de candidatures relatif à la création d'une société d'économie mixte pour la mise en œuvre d'un centre de traitement des matières organiques putrescibles.
- 10-955 01-10-10 Lettre de MONSIEUR EDDY DI GAETANO, directeur des services des programmes fiscaux, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous transmettant un versement en paiement de la mesure financière dans le cadre du Programme de subvention tenant lieu d'un accès aux redevances sur les ressources naturelles.
- 10-956 01-10-10 Courriel de MADAME VIVIANE LEBLANC, MRC D'AVIGNON, nous transmettant la résolution numéro CM-2010-09-14-179 appuyant la MRC d'Antoine-Labelle dans sa demande au MAMROT de mettre en place un programme financier pour soutenir la modernisation des dossiers de l'évaluation foncière.
- 10-957 01-10-10 Courriel de MADAME VIVIANE LEBLANC, MRC D'AVIGNON, nous transmettant la résolution numéro CM-2010-09-14-185 demandant au gouvernement d'assouplir les modalités du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, afin de permettre aux municipalités de décider de la priorisation des travaux à être réalisés.
- 10-958 01-10-10 Courriel de MADAME CHRISTINE ASSELIN, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, transmettant un communiqué de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, portant sur les 50 ans de la Révolution tranquille.
- 10-959 01-10-10 Courriel de MONSIEUR LOUIS LANGEVIN, citoyen de la municipalité de Sainte-Praxède, nous faisant part de ses commentaires sur la taxe municipale.
- 10-960 01-10-10 Lettre de MONSIEUR LUC SAUVAGEAU, direction de l'évaluation foncière, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires sur la modernisation des dossiers d'évaluation foncière.
- 10-961 04-10-10 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, communications/relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant un communiqué de presse présentant les réclamations de la CRÉ quant au gaz de schiste.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-962 04-10-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 1248-196-2010.
- 10-963 04-10-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-198-2010 et 1250-49-2010, pour avis de conformité.
- 10-964 05-10-10 Résolution numéro 2010-07-177 de la VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nommant monsieur Norman Perreault à titre de maire suppléant.
- 10-965 05-10-10 Résolution numéro 2010-10-252 de la VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, modifiant la résolution numéro 2010-07-177, portant sur la désignation du maire suppléant à titre de substitut au Conseil de la MRC.
- 10-966 06-10-10 Lettre de MADAME MONIQUE CHARBONNEAU, courtier en assurance de dommages, CHAPDELAINE ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC., nous informant du renouvellement de notre contrat d'assurance.
- 10-967 06-10-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2010-09-418 portant sur l'abandon du règlement d'urbanisme numéro 1248-197-2010.
- 10-968 06-10-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1250-48-2010, pour avis de conformité.
- 10-969 06-10-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les projets de règlement d'urbanisme numéros 1204-10-2010 et 1643-00-2010, pour avis de conformité.
- 10-970 06-10-10 Courriel de MADAME NICOLE LAPOINTE, adjointe administrative, MRC DE MONTCALM, nous transmettant la résolution numéro 106758, appuyant la ville de Saint-Lin-Laurentides dans sa demande au MAMROT de reporter la date d'échéance du programme de renouvellement des conduites au 1<sup>er</sup> mai 2011, pour appui du Conseil.
- 10-971 07-10-10 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, communications/rerelations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous rappelant de nous inscrire au Forum régional des élus, le 13 octobre 2010.
- 10-972 07-10-10 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, communications/rerelations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous informant d'une rencontre préparatoire à des conférences à venir concernant la Charte de développement durable.
- 10-973 07-10-10 Courriel de MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BOUCHER, conseiller aux politiques, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous invitant à une rencontre de formation dans le cadre de la Commission d'enquête du BAPÉ sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste, le 13 octobre 2010.
- 10-974 08-10-10 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le premier projet de règlement numéro PP-R10.01, pour avis de conformité.
- 10-975 08-10-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2010-10-193 portant sur la signature de l'entente relative à la création d'un poste de préventionniste régional.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-976 08-10-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR RÉJEAN RACINE, ingénieur et agronome, GROUPE CONSEIL UDA INC., adressée à MADAME NANCY BÉDARD, responsable de la gestion du rôle, CPTAQ, transmettant leurs commentaires relatifs à l'orientation préliminaire dans le dossier Ultramar Ltée pour les municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu.
- 10-977 08-10-10 Courriel de MESSIEURS JOËL GAUTHIER, président-directeur général, et MICHEL VEILLEUX, vice-président planification et Innovations, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant le projet du Programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013, pour consultation, ainsi que la résolution numéro 10-CA (AMT)-164.
- 10-978 12-10-10 Courriel de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant une invitation pour une rencontre avec madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, le 13 octobre 2010.
- 10-979 12-10-10 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les premiers projets des règlements d'urbanisme numéros U-120-126, U-130-41 et U-180-14, pour avis de conformité.
- 10-980 12-10-10 Lettre de MADAME SOPHIE DESLAURIERS, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le second projet du règlement d'urbanisme numéro U-120-128, pour avis de conformité.
- 10-981 12-10-10 Courriel de MONSIEUR JOËL GAUTHIER, président-directeur général, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, transmettant la grille tarifaire 2011 et la résolution numéro 10-CA(AMT)-238 l'approuvant.
- 10-982 12-10-10 Lettre de MONSIEUR GILLES FARAND, préfet, MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, nous invitant au premier Colloque des Pactes ruraux de la Montérégie, le 17 novembre 2010.
- 10-983 13-10-10 Lettre de MONSIEUR BRUNO LABROSSE et de MADAME CLAIRE LEDUC, citoyens de Saint-Basile-le-Grand, adressée à MONSIEUR PIERRE ARCAND, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, demandant une analyse des sols du site de compostage de Saint-Basile-le-Grand.
- 10-984 13-10-10 Courriel de MESSIEURS JOËL GAUTHIER, président-directeur général et de MONSIEUR LOUIS CHAMPAGNE, vice-président administration et finances, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, transmettant le budget d'exploitation 2011, pour consultation, ainsi que la résolution numéro 10-CA(AMT)-239 l'adoptant.
- 10-985 13-10-10 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, transmettant une opinion juridique relativement au statut d'un fossé longeant le golf Le Riviera situé sur le territoire de la ville de Carignan.
- 10-986 14-10-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice au greffe, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le règlement numéro 162-17 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 10-987 14-10-10 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 12221-10 confirmant le début du processus de révision de leur schéma d'aménagement et de développement.
- 10-988 14-10-10 Courriel de MADAME SUZANNE PROULX, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant leur document, intitulé : « Questionnement de la Fédération québécoise des municipalités sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste au Québec », qui sera présenté à la Commission sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-989 15-10-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2010-10-745 octroyant le mandat de livraison du programme d'aide aux propriétaires de bâtiments endommagés par la pyrite à la MRC.
- 10-990 15-10-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2010-10-773 nous informant de l'adoption du règlement d'urbanisme numéro 93-02-183.
- 10-991 15-10-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUSSILLON, accusant réception de notre règlement numéro 48-10 relatif au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.
- 10-992 15-10-10 Copie d'une lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, MRC DE ROUSSILLON, adressée à MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, et MONSIEUR PIERRE ARCAND, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, transmettant la résolution numéro 2010-249-T demandant l'application d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.
- 10-993 15-10-10 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 10-10-8163 désignant la firme Biogaz EG à titre de cofondateur de la société d'économie mixte en matière de traitement des matières organiques putrescibles par la mise en œuvre, la gestion et l'opération d'un centre de biométhanisation.
- 10-994 18-10-10 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le deuxième projet du règlement d'urbanisme numéro 845-129, pour avis de conformité.
- 10-995 18-10-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-183, pour avis de conformité.
- 10-996 18-10-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice au greffe, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2010-10-252 désignant la firme Biogaz EG à titre de cofondateur de la société d'économie mixte en matière de traitement des matières organiques putrescibles par la mise en œuvre, la gestion et l'opération d'un centre de biométhanisation.
- 10-997 18-10-10 Lettre de MONSIEUR SEAN FINN, vice-président exécutif, services corporatifs et chef de la direction des affaires juridiques, CN, faisant suite à la rencontre du 5 octobre portant sur plusieurs plaintes de citoyens et nous informant des actions à être entreprises pour aider à corriger la situation.
- 10-998 19-10-10 Courriel de MADAME MANON ROGER, directrice générale, CLD DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à une réunion du conseil d'administration, le 28 octobre 2010.
- 10-999 19-10-10 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, conseillère aux communications/rerelations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous informant d'une rencontre individuelle avec monsieur Robert Chicoine de la firme Aecom en préparation aux conférences en développement durable.
- 10-1000 20-10-10 Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice au greffe, MRC DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2010-10-257 portant sur l'embauche d'une ressource permanente dédiée au système Emergensys.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-1001 20-10-10 Lettre de MADAME MICHÈLE BÉRUBÉ, inspectrice municipale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 277-96-029-CC, pour avis de conformité.
- 10-1002 20-10-10 Lettre de MONSIEUR PAUL LÉVESQUE, évaluateur agréé, ÉVIMBEC, portant sur l'équilibrage ou la reconduction du rôle triennal 2012-2013-2014 de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.
- 10-1003 21-10-10 Courriel de MADAME GAÉTANE CHICOINE, adjointe administrative, CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant un document, intitulé : « Imaginons le Québec sans pétrole! » ainsi qu'un communiqué portant sur les choix énergétiques gagnants pour le Québec.
- 10-1004 21-10-10 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière et directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution d'autorisation P.P.C.M.O.I., pour avis de conformité.
- 10-1005 21-10-10 Courriel de la CPTAQ, nous informant du dépôt de leur rapport annuel de gestion pour l'exercice 2009-2010.
- 10-1006 22-10-10 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant une offre de services professionnels pour l'année 2011.
- 10-1007 22-10-10 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, conseillère aux communications, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant un communiqué de presse présentant le colloque « Genre et changements climatiques » qui se déroulera le 6 novembre 2010.
- 10-1008 25-10-10 Rapport annuel et de développement durable 2010 du FONDS DE SOLIDARTIÉ FTQ.
- 10-1009 25-10-10 Lettre de MONSIEUR JEAN-LUC LABRECQUE, président, ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT INTERMUNICIPAL ET MUNICIPAL, nous informant du changement de nom et d'image de l'ACIT et nous transmettant un document, intitulé : « Profil des organismes membres ».
- 10-1010 25-10-10 Lettre de MADAME MÉLANIE BEAUCHEMIN, technicienne à la taxation, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous demandant une copie de notre contrat attestant le service offert par notre fournisseur de service de collecte et de disposition des matières résiduelles pour l'année 2011.
- 10-1011 25-10-10 Lettre de MADAME NATHALIE JOBIN, chargée de projet, TOUT LE MONDE À TABLE, nous informant d'une tournée québécoise sur les habitudes alimentaires des jeunes familles.
- 10-1012 25-10-10 Lettre de MONSIEUR PAUL LÉVESQUE, évaluateur agréé, EVIMBEC, portant sur l'équilibrage ou la reconduction du rôle triennal d'évaluation pour la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.
- 10-1013 25-10-10 Lettre de MADAME DORINA MATEI, direction des affaires juridiques, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC, demandant notre opinion concernant la conformité d'un projet relié à la demande à portée collective de la MRC pour les îlots déstructurés.
- 10-1014 25-10-10 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant la résolution numéro CE10-091 portant sur leur avis à l'égard d'une demande de la ville de Saint-Basile-le-Grand à la CPTAQ.
- 10-1015 25-10-10 Lettre de MONSIEUR LAURENT LESSARD, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, nous informant de la conformité du règlement numéro 32-10-7 modifiant notre Schéma d'Aménagement.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-1016 25-10-10 Courriel de MADAME GUYLAINE LAVOIE, secrétaire de direction, MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, nous transmettant la résolution numéro 293-10-10 portant sur le rétablissement d'un comité consultatif visant le rehaussement de la protection en matière de sécurité incendie, pour appui du Conseil.
- 10-1017 27-10-10 Lettre de MADAME CAROLINE CÔTÉ-BEAULIEU et de MONSIEUR HUGUES GROLEAU, ÉCOSPHÈRE, nous transmettant une offre de services professionnels dans le domaine de l'environnement et de l'agronomie.
- 10-1018 27-10-10 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, conseillère en communications/relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant un communiqué de presse portant sur le lancement du 7<sup>e</sup> appel de projets du Fonds de développement régional.
- 10-1019 28-10-10 Lettre de MONSIEUR PATRICK DELISLE, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, MRC DE PIERRE-DE SAUREL, nous transmettant un document sur la nature des modifications de leurs règlements numéros 201-10 et 202-10.
- 10-1020 29-10-10 Courriel de MADAME DENISE AUGER, directrice opérations, RECYC-QUÉBEC, nous informant de la Chartre des matières recyclables visant à uniformiser les matières acceptées dans la collecte sélective.
- 10-1021 29-10-10 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le second projet du règlement PP-R10.01, pour avis de conformité.
- 10-1022 01-11-10 Courriel de MADAME JOCELYNE PILON, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant une invitation au colloque « Genre et changements climatiques », le 6 novembre 2010.
- 10-1023 01-11-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1204-10-2010 et 1643-00-2010, pour avis de conformité.
- 10-1024 01-11-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1245-18-2010 et 1248-199-2010, pour avis de conformité.
- 10-1025 01-11-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-198-2010, pour avis de conformité.
- 10-1026 01-11-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1250-49-2010, pour avis de conformité.
- 10-1027 01-11-10 Lettre de MADAME VANESSA HÉROUX, direction des affaires juridiques, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC, demandant notre opinion concernant la conformité d'un projet relié à la demande à portée collective de la MRC pour les îlots déstructurés.
- 10-1028 01-11-10 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, nous informant des événements relatifs au Centre de la Nature.
- 10-1029 01-11-10 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, conseillère aux communications / relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant un communiqué de presse présentant les projets visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de la Montérégie.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-1030 01-11-10 Courriel de MADAME CÉCILE MÉNARD, secrétaire, MRC DES MASKOUTAINS, accusant réception de notre projet de règlement numéro 32-10-8 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 10-1031 01-11-10 Lettre de MADAME SYLVIE LEMIEUX, attachée politique, CABINET DU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, accusant réception de notre Schéma de couverture de risques ainsi que des documents inhérents.
- 10-1032 02-11-10 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, conseillère aux communications/relations publiques CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous invitant au lancement de l'entente régionale sur le développement de la culture en Montérégie Est, le 8 novembre 2010.
- 10-1033 03-11-10 Courriel de MADAME JOCELYNE PILON, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant l'ordre du jour de la réunion des directeurs généraux des MRC, le 8 novembre 2010.
- 10-1034 04-11-10 Courriel de MADAME JOCELYNE PILON, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous invitant à une rencontre d'information concernant la mise en œuvre de la Route du Richelieu, le 18 novembre 2010.
- 10-1035 05-11-10 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre projet de règlement numéro 32-10-8 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 10-1036 05-11-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2010-11-207 demandant l'intégration des pistes cyclables au Schéma d'Aménagement.
- 10-1037 05-11-10 Lettre de MONSIEUR JEAN CLÉMENT, service de sécurité incendie, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous invitant à une soirée d'information portant sur la recherche en forêt, le 1<sup>er</sup> décembre 2010.
- 10-1038 08-11-10 Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS GAMACHE, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE, nous invitant à l'inauguration officielle de leur bibliothèque et de l'hôtel de ville, le vendredi 12 novembre 2010.
- 10-1039 08-11-10 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, MUTUELLE MMQ, nous transmettant les documents relatifs au renouvellement de notre police d'assurance.
- 10-1040 08-11-10 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant une demande d'intervention concernant une partie du ruisseau à l'Ours situé sur leur territoire.
- 10-1041 08-11-10 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 1250-48-2010, pour avis de conformité.
- 10-1042 08-11-10 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 198-10 portant sur la reconduction de leur rôle d'évaluation foncière pour les années 2012, 2013 et 2014.
- 10-1043 08-11-10 Lettre de MONSIEUR ALAIN HOTTE, chef de projet en géomatique, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM), nous transmettant les orthophotographies métropolitaines 2009-2010.
- 10-1044 08-11-10 Lettre de MADAME MARYLINE TREMBLAY, conseillère politique, CABINET DE LA MINISTRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE, accusant réception de notre Plan d'action relatif au développement culturel.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-1045 08-11-10 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUSSILLON, accusant réception de notre projet de règlement numéro 32-10-8 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 10-1046 08-11-10 Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & LECHASSEUR, nous confirmant leur comparution dans le recours intenté par le Salon funéraire Maurice Demers Inc.
- 10-1047 08-11-10 Courriel de MONSIEUR HUBERT DE NICOLINI, directeur de la planification, de la recherche et du développement, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous invitant aux « Entretiens sur l'habitat : La mixité socio-économique en habitation », le 9 décembre 2010.
- 10-1048 08-11-10 Courriel de MONSIEUR MARCEL COMIRÉ, coordonnateur, COVABAR, nous transmettant la résolution numéro CA/20101014/02 portant sur leur position relativement à l'exploitation des gaz de schiste.
- 10-1049 08-11-10 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, conseillère aux communications/relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant un communiqué de presse résumant l'annonce de l'entente spécifique en culture ainsi que les appels de projets en cours.
- 10-1050 08-11-10 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général, CLD DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro CE.10-10-48 demandant au gouvernement du Canada d'adopter la stratégie des comités consultatifs liés au Protocole d'entente sur le développement de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec.
- 10-1051 08-11-10 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, conseillère aux communications/relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant un communiqué de presse portant sur le 2<sup>e</sup> appel de projets de l'entente visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées de la Montérégie Est.
- 10-1052 09-11-10 Courriel de MADAME CÉCILE MÉNARD, secrétaire, MRC DES MASKOUTAINS, accusant réception des règlements numéros 32-09-4 et 32-09-5 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 10-1053 10-11-10 Courriel de MADAME HÉLÈNE MIVILLE-DESCHEMES, CABINET DE MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE, transmettant une invitation à une deuxième rencontre du comité de liaison avec les élus, le 15 novembre 2010, portant sur l'élaboration du projet de loi sur les hydrocarbures.
- 10-1054 10-11-10 Lettre de MADAME LUCIE TREMBLAY, direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE, accusant réception de notre projet de règlement numéro 32-10-8 modifiant le Schéma d'Aménagement.
- 10-1055 10-11-10 Lettre de MADAME EVELYNE GÉNÉREUX, directrice des services juridiques et greffière adjointe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2010-460 recommandant la signature du protocole de mobilisation uniformisée relativement aux accidents routiers.
- 10-1056 10-11-10 Lettre de MADAME CLAUDETTE CARBONNEAU, présidente, CSN, demandant notre appui à une campagne de boycottage du Journal de Montréal.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-1057 10-11-10 Courriel de MADAME ÉLISE GUERTIN, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 2010-11-305 appuyant le projet de déploiement d'Internet rural haute vitesse proposé au MAMROT dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées*.
- 10-1058 10-11-10 Résolution numéro 2010-11-308 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, portant sur l'équilibrage en 2011 du rôle triennal d'évaluation foncière 2012-2013-2014.
- 10-1059 10-11-10 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-129, pour avis de conformité.
- 10-1060 10-11-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-182A, pour avis de conformité.
- 10-1061 110-11-10 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-183, pour avis de conformité.
- 10-1062 10-11-10 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de notre résolution numéro 10-09-247 relative à l'octroi du contrat pour services professionnels en communication pour le projet de biométhanisation.
- 10-1063 10-11-10 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de notre correspondance relative à l'entrée en vigueur du règlement numéro 32-10-6 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 10-1064 10-11-10 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de notre correspondance relative à l'entrée en vigueur du règlement numéro 33\_10-5 modifiant notre Règlement de contrôle intérimaire agricole.
- 10-1065 10-11-10 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de notre correspondance relative à l'entrée en vigueur de notre Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10 portant sur la protection des bois.
- 10-1066 10-11-10 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception de notre résolution numéro 10-09-237 autorisant la signature de l'entente relative à des travaux dans les cours d'eau Duclos-Casavant et Petite Décharge des Trente.
- 10-1067 10-11-10 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception du règlement numéro 48-10 relatif au Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.
- 10-1068 10-11-10 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC DE ROUVILLE, accusant réception du règlement numéro 32-10-7 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 10-1069 10-11-10 Courriel de MADAME JOCELYNE PILON, secrétaire, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant les documents inhérents à la rencontre du 8 novembre dernier sur le développement du transport collectif en Montérégie est.
- 10-1070 10-11-10 Courriel de MADAME ANICK DROUIN, conseillère aux communications/relations publiques, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, nous transmettant un communiqué portant sur une rencontre d'information dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau régime forestier.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### PUBLICATIONS OCTOBRE 2010

Urbanité	Automne 2010
Gestion et technologie agricoles	Vol. 35, no 7 Jeudi 7 octobre 2010
Gestion et technologie agricoles	Vol. 35, no 8 Jeudi 28 octobre 2010
Développement social	Vol. 11, no 2 Novembre 2010
Urba	Vol. 31, no 4 Novembre 2010

10-11-288

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 10-10, du chèque 16682 au chèque 16762, pour un montant total de 269 007,95 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2010 du Comité consultatif agricole.

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2010 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 16 NOVEMBRE 2010 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 16 novembre 2010 du Comité des finances.

POINT 10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2010 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2010 du Comité de sécurité incendie.

POINT 11. DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES RENCONTRES DU 23 AOÛT 2010, DU 10 SEPTEMBRE 2010 ET DU 27 OCTOBRE 2010 DU COMITÉ CONJOINT DE COMMUNICATION

Les membres du Conseil acceptent le dépôt des comptes rendus des rencontres du 23 août 2010, du 10 septembre 2010 et du 27 octobre 2010 du Comité conjoint de communication.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 12. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**12.1 Ville de Beloeil : règlements de modification**

- Règlement numéro 1204-10-2010 modifiant le plan d'urbanisme

10-11-289

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1204-10-2010 modifiant son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1204-10-2010, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1204-10-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-10-107, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1204-10-2010 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne**

**ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1204-10-2010, modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- Règlement numéro 1248-198-2010 modifiant le règlement de zonage

10-11-290

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-198-2010 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-198-2010, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-198-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-10-108, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1248-198-2010 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Louise Lavigne**

**ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-198-2010, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- Règlement numéro 1250-49-2010 modifiant le règlement de lotissement

10-11-291

ATTENDU QUE le règlement de lotissement de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1250-49-2010 modifiant son règlement de lotissement;



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

10-11-291  
(suite)

ATTENDU QUE le règlement numéro 1250-49-2010, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1250-49-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-10-109, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1250-49-2010 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1250-49-2010, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

10-11-292

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1643-00-2010, relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1643-00-2010, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-10-110, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 1643-00-2010 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1643-00-2010, relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Ville de Chambly : règlements de modification

- Règlement numéro 93-02-182A modifiant le règlement de zonage

10-11-293

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-182A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-182A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-182A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-10-111, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

10-11-293  
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-182A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-182A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 93-02-183A modifiant le règlement de zonage

10-11-294

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-183A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-183A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-183A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-10-112, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 93-02-183A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-183A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-129 modifiant le règlement de zonage

10-11-295

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-129 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-129, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-129, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-10-113, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro 845-129 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie



**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

No de résolution  
ou annotation

10-11-295  
(suite)

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-129, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements de modification

- Règlement numéro U-120-125 modifiant le règlement de zonage

10-11-296

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-125 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-125, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-125, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-10-114, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro U-120-125 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-125, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro U-120-128 modifiant le règlement de zonage

10-11-297

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-128 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-128, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, doit être approuvé par la MRC;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-128, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-10-115, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que le règlement numéro U-120-128 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-128, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 12.5 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlement numéro 277-96-029-CC modifiant le règlement de zonage
- 10-11-298
- ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;
- ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 277-96-029-CC modifiant son règlement de zonage;
- ATTENDU QUE le règlement numéro 277-96-029-CC, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, doit être approuvé par la MRC;
- ATTENDU QUE le règlement numéro 277-96-029-CC prévoit modifier les dispositions relatives aux limites d'une zone où des usages dérogatoires existants en affectation agricole sont autorisés en vue d'en permettre l'agrandissement sur une partie de territoire qui est supérieure à celle pour laquelle l'usage est reconnue;
- ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 277-96-029-CC, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-10-117, recommande au Conseil de ne pas l'approuver puisqu'il a pour effet de permettre l'empiètement sur un usage dérogatoire protégé par droits acquis sur du territoire qui excède l'assiette de propriété pour laquelle un droit acquis est reconnu, ce qui ne respecte pas les dispositions spécifiquement prévues à cet effet au Schéma d'Aménagement;
- ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 277-96-029-CC, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 10-10-041, recommande au Conseil de ne pas l'approuver puisqu'il a pour effet de permettre l'empiètement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis sur du territoire qui excède l'assiette de propriété pour laquelle un droit acquis est reconnu, ce qui ne respecte pas les dispositions spécifiquement prévues à cet effet au Schéma d'Aménagement en matière agricole
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Lavigne  
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Villemaire
- ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 277-96-029-CC, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, ne soit pas approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, puisqu'il permet l'agrandissement d'une zone où des usages dérogatoires peuvent être reconnus seulement sur la partie de territoire qui est utilisée aux fins dudit usage, ce qui contrevient aux dispositions du Schéma d'Aménagement.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 12.6 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : résolution numéro PP-R10.01 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- 10-11-299
- ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a adopté la résolution numéro PP-R10.01 relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- ATTENDU QUE la résolution numéro PP-R10.01, relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, doit être approuvée par la MRC;
- ATTENDU QUE, suite à l'étude de la résolution numéro PP-R10.01, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 10-10-117, recommande au Conseil de l'approuver;
- ATTENDU QUE, suite à l'étude de la résolution numéro PP-R10.01, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 10-10-044, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution  
ou annotation

10-11-299  
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité  
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC est d'avis que la résolution numéro PP-R10.01 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE la résolution numéro PP-R10.01, relative à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, soit et est approuvée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 13. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2011**

**13.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2011**

Septième partie du budget

10-11-300

ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;

ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la septième partie du budget porte sur la sécurité publique et le plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE les représentants des quatre (4) municipalités, concernées par cette septième partie du budget, en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, portant sur la sécurité publique et le plan de gestion des matières résiduelles, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 1 840 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sixième partie du budget

10-11-301

ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;

ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la sixième partie du budget porte sur le pacte rural;

ATTENDU QUE les représentants des six (6) municipalités, concernées par cette sixième partie du budget, en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits



No de résolution  
ou annotation

10-11-301  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, portant sur le pacte rural, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 231 675 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### Cinquième partie du budget

10-11-302

ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;

ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la cinquième partie du budget porte sur l'évaluation foncière des municipalités régies par le Code municipal;

ATTENDU QUE les représentants des sept (7) municipalités, concernées par cette cinquième partie du budget, en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, portant sur l'évaluation foncière des municipalités régies par le Code municipal, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 152 100 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### Quatrième partie du budget

10-11-303

ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;

ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la quatrième partie du budget porte sur la gestion des dossiers relatifs à la Communauté métropolitaine de Montréal pour la Couronne Sud;

ATTENDU QUE les représentants des neuf (9) municipalités, concernées par cette cinquième partie du budget, en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, portant sur la gestion des dossiers relatifs à la Communauté métropolitaine de Montréal pour la Couronne Sud, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 60 000 \$.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 10-11-304
- Troisième partie du budget
- ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;
- ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la MRC;
- ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;
- ATTENDU QUE la troisième partie du budget porte sur l'aménagement des cours d'eau;
- ATTENDU QUE les représentants des treize (13) municipalités, concernées par cette troisième partie du budget, en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Lévesque
- ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, portant sur l'aménagement des cours d'eau, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 903 000 \$.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 10-11-305
- Seconde partie du budget
- ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;
- ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la MRC;
- ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;
- ATTENDU QUE la seconde partie du budget porte sur les bureaux d'information touristique;
- ATTENDU QUE les représentants des treize (13) municipalités, concernées par cette seconde partie du budget, en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie
- ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, portant sur les bureaux d'information touristique, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 17 500 \$.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 10-11-306
- Première partie du budget
- ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;
- ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la MRC;
- ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;



No de résolution  
ou annotation

10-11-306  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la première partie du budget porte sur les pouvoirs généraux de la MRC;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires 2011 et s'en déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, portant sur les pouvoirs généraux de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soient et sont adoptées telles que déposées pour des dépenses de 2 196 510 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 13.2 Répartition des dépenses par municipalité

10-11-307

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, portant sur la septième partie du budget, ont été adoptées lors de la séance du 24 novembre 2010;

ATTENDU QUE cette partie porte sur les services de police dispensés par la Sûreté du Québec et la préparation du plan de gestion des matières résiduelles à des municipalités du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE les dépenses imputables impliquent la participation de quatre (4) municipalités pour un montant de 1 840 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU QUE les dépenses établies aux prévisions budgétaires 2011, touchant les services de police à être rendus par la Sûreté du Québec, soient assumées par quatre (4) municipalités, soit :

Saint-Antoine-sur-Richelieu	460 \$
Saint-Charles-sur-Richelieu	460 \$
Saint-Denis-sur-Richelieu	460 \$
Saint-Marc-sur-Richelieu	460 \$

QUE les dépenses soient réparties entre chaque municipalité selon le coût réel.

QUE les sommes non payées, à compter du trente et unième jour de l'envoi de la facture par le secrétaire-trésorier, portent intérêts au taux mensuel de 1,00%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\*\*\*\*\*

10-11-308

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, portant sur la cinquième partie du budget, ont été adoptées lors de la séance ordinaire du 24 novembre 2010;

ATTENDU QU'une partie desdites prévisions porte sur l'évaluation foncière des municipalités régies par le Code municipal, conformément au premier alinéa de l'article 975 du Code municipal;

ATTENDU QUE les dépenses imputables à cette partie impliquent la participation financière des sept (7) municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu relevant du Code municipal, pour un montant de 152 100 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire



No de résolution  
ou annotation

10-11-308  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE les dépenses établies aux prévisions budgétaires 2011, touchant les services à être rendus en matière d'évaluation foncière, soient assumées par les sept (7) municipalités relevant du Code municipal, soit :

McMasterville	45 000 \$
Saint-Antoine-sur-Richelieu	25 100 \$
Saint-Charles-sur-Richelieu	15 000 \$
Saint-Denis-sur-Richelieu	10 000 \$
Saint-Jean-Baptiste	25 000 \$
Saint-Marc-sur-Richelieu	12 000 \$
Saint-Mathieu-de-Beloil	20 000 \$

QUE lesdites dépenses soient réparties à chaque municipalité selon le coût réel.

QUE les sommes non payées, à compter du trente et unième jour de l'envoi de la facture par le secrétaire-trésorier, portent intérêts au taux mensuel de 1,00%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\*\*\*\*\*

10-11-309

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, portant sur la quatrième partie du budget, ont été adoptées lors de la séance ordinaire du 24 novembre 2010;

ATTENDU QU'une partie desdites prévisions porte sur une entente particulière concernant la gestion des dossiers relatifs à la Communauté métropolitaine de Montréal pour la Couronne Sud, conformément au premier alinéa de l'article 975 du Code municipal;

ATTENDU QUE les dépenses imputables à cette partie impliquent la participation financière des neuf (9) municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu incluses dans la CMM, pour un montant de 47 450 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE les dépenses de 47 450 \$ établies aux prévisions budgétaires 2011, touchant les services à être rendus pour la gestion des dossiers relatifs à la CMM, soient assumées par neuf (9) municipalités et ainsi réparties :

Beloil	8 620,05 \$
Carignan	4 523,31 \$
Chambly	9 836,45 \$
McMasterville	2 076,49 \$
Mont-Saint-Hilaire	9 784,24 \$
Otterburn Park	3 202,83 \$
Saint-Basile-le-Grand	6 463,83 \$
Saint-Jean-Baptiste	1 343,57 \$
Saint-Mathieu-de-Beloil	1 599,24 \$

QUE les sommes non payées, à compter du trente et unième jour de l'envoi de la facture par le secrétaire-trésorier, portent intérêts au taux mensuel de 1,00%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\*\*\*\*\*

10-11-310

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, portant sur la troisième partie du budget, ont été adoptées lors de la séance ordinaire du 24 novembre 2010;

ATTENDU QU'une partie desdites prévisions budgétaires porte sur l'aménagement des cours d'eau, conformément au premier alinéa de l'article 975 du Code municipal;



No de résolution  
ou annotation

10-11-310  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les dépenses imputables à cette partie impliquent la participation financière de toutes les municipalités membres de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour un montant de 903 000 \$

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Lévesque  
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU QUE les dépenses établies aux prévisions budgétaires 2011, touchant les services rendus en matière d'aménagement des cours d'eau, soient assumées par l'ensemble des municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE les dépenses soient réparties entre chacune des municipalités concernées en vertu des règlements régissant les cours d'eau où des aménagements seront réalisés et selon les coûts réels imputables.

QUE les sommes non payées, à compter du trente et unième jour de l'envoi de la facture par le secrétaire-trésorier, portent intérêts au taux mensuel de 1,00%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\*\*\*\*\*

10-11-311

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, portant sur la seconde partie du budget, ont été adoptées lors de la séance ordinaire du 24 novembre 2010;

ATTENDU QU'une partie desdites prévisions porte sur une entente particulière relative aux bureaux d'information touristique, conformément au premier alinéa de l'article 975 du Code municipal;

ATTENDU QUE les dépenses imputables à cette partie impliquent la participation financière de toutes les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour un montant de 17 500 \$

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE les dépenses de 17 500 \$ établies aux prévisions budgétaires 2011, touchant les services à être rendus concernant les bureaux d'information touristique, soient assumées par chacune des municipalités membres de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et ainsi réparties :

Beloil	3 086,51 \$
Carignan	1 250,04 \$
Chambly	3 753,04 \$
McMasterville	865,23 \$
Mont-Saint-Hilaire	2 636,27 \$
Otterburn Park	1 324,04 \$
Saint-Antoine-sur-Richelieu	257,97 \$
Saint-Basile-le-Grand	2 537,00 \$
Saint-Charles-sur-Richelieu	266,09 \$
Saint-Denis-sur-Richelieu	358,01 \$
Saint-Jean-Baptiste	478,26 \$
Saint-Marc-sur-Richelieu	300,56 \$
Saint-Mathieu-de-Beloil	386,96 \$

QUE les sommes non payées, à compter du trente et unième jour de l'envoi de la facture par le secrétaire-trésorier, portent intérêts au taux mensuel de 1,00%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\*\*\*\*\*



No de résolution  
ou annotation

10-11-312

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, portant sur la première partie du budget, ont été adoptées lors de la séance ordinaire du 24 novembre 2010;

ATTENDU QU'une partie desdites prévisions porte sur les pouvoirs généraux de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, conformément au troisième alinéa de l'article 975 du Code municipal;

ATTENDU QUE les dépenses imputables à cette partie impliquent la participation financière de toutes les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour un montant de 1 533 180 \$;

ATTENDU QUE pour une partie de ce montant, soit 1 287 780 \$, la participation est fixée, par voie de résolution, en fonction de la richesse foncière uniformisée, en vertu du règlement numéro 16;

ATTENDU QUE pour l'autre partie du montant, soit 245 400 \$, relative au soutien financier au centre local de développement, les règles de participation étant fixées en vertu du règlement numéro 28-98, "Règlement de soutien financier au centre local de développement"

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE pour le montant de 1 287 780 \$, une taxe de 0,0107 \$ du cent dollars d'évaluation de la richesse foncière uniformisée, de chacune des municipalités membres de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soit imposée.

QUE pour le montant de 245 400 \$, la participation de chaque municipalité soit ainsi répartie :

Beloil	42 158,23 \$
Carignan	19 153,38 \$
Chambly	49 962,89 \$
McMasterville	11 133,29 \$
Mont-Saint-Hilaire	40 886,63 \$
Otterburn Park	17 087,81 \$
Saint-Antoine-sur-Richelieu	3 924,71 \$
Saint-Basile-le-Grand	33 400,57 \$
Saint-Charles-sur-Richelieu	4 405,20 \$
Saint-Denis-sur-Richelieu	5 558,75 \$
Saint-Jean-Baptiste	6 548,41 \$
Saint-Marc-sur-Richelieu	4 850,14 \$
Saint-Mathieu-de-Beloil	6 329,99 \$

QUE les montants résultant d'une compensation financière gouvernementale soient redistribués aux municipalités selon le mode de calcul utilisé pour établir la quote-part de chacune des municipalités, advenant le cas où une telle compensation financière est accordée à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE les sommes non payées, à compter du trente et unième jour de l'envoi de la facture par le secrétaire trésorier, portent intérêts au taux mensuel de 1,00%.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### POINT 14. NOMINATIONS AU SEIN DES COMITÉS ET ORGANISMES

##### 14.1 Bureau des délégués des cours d'eau

10-11-313

ATTENDU QU'en vertu de l'article 129 du Code municipal, le Conseil doit procéder à chaque année à la nomination des membres du Bureau des délégués des cours d'eau;

ATTENDU QU'en plus du préfet, qui est membre d'office dudit Bureau, deux (2) membres du Conseil doivent être nommés;



No de résolution  
ou annotation

10-11-313  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'en vertu de l'article 131 du Code municipal, il est également possible de nommer des membres substitués

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE madame Louise Lavigne et monsieur Martin Lévesque soient et sont nommés membres du Bureau des délégués des cours d'eau, en plus du préfet qui est membre d'office, pour l'année 2011.

QUE monsieur Jacques Villemaire soit et est nommé premier membre substitut et monsieur Denis Millier soit et est nommé second membre substitut.

QUE les membres du Bureau des délégués des cours d'eau soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Comité des finances

10-11-314

ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité des finances avec pour mandat d'assurer le suivi des finances de la MRC;

ATTENDU QUE le Comité est composé de quatre (4) membres en plus du préfet qui est membre d'office

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE madame Diane Lavoie ainsi que messieurs Jacques Durand, Bernard Gagnon et Jacques Villemaire soient et sont nommés membres du Comité des finances, en plus du préfet qui est membre d'office, pour l'année 2011.

QUE monsieur Martin Lévesque soit et est nommé membre substitut.

QUE les membres du Comité des finances soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Comité de sécurité publique

10-11-315

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73.1 de la Loi de police (L.R.Q. c. P-13), la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu une entente de service de police avec le Ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73.3 de ladite loi, la mise en application de l'entente est assurée par un Comité de sécurité publique composé, entre autres, de quatre (4) membres des conseils des municipalités locales visées par l'entente;

ATTENDU QUE ces membres sont désignés par la MRC

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE messieurs Martin Lévesque, Denis Millier, Jean Murray et Jacques Villemaire soient et sont nommés membres du Comité de sécurité publique, pour l'année 2011.

QUE les membres du Comité de sécurité publique soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

10-11-316

### 14.4 Comité consultatif agricole

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a formé un Comité consultatif agricole;

ATTENDU QUE le Comité est composé de huit (8) membres dont quatre (4) membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, incluant le président et le vice-président, ainsi que quatre (4) producteurs agricoles qui résident sur le territoire de la MRC et qui sont désignés par une association reconnue par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les représentants du Conseil de la MRC ainsi que les producteurs agricoles, pour l'année 2011

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE madame Louise Lavigne ainsi que messieurs Jacques Durand, Martin Lévesque et Jacques Villemaire soient et sont nommés à titre de représentants du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du Comité consultatif agricole, pour l'année 2011.

QUE messieurs Denis Millier et Jean Murray soient et sont nommés membres substitués représentant le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2011.

QUE messieurs Alain Gervais, Yvon Lambert, Luc Mercille et Daniel St-Jean soient et sont nommés à titre de producteurs agricoles au sein du Comité consultatif agricole, pour l'année 2011.

QUE madame France Beaudry et monsieur Denis Pion soient et sont nommés membres substitués représentant les producteurs agricoles, pour l'année 2011.

QUE les membres du Comité consultatif agricole, qui sont des membres du Conseil de la M.R.C. ainsi que des producteurs agricoles, soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-11-317

### 14.5 Comité de sécurité incendie

ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité de sécurité incendie avec pour mandat d'assurer le suivi de l'élaboration du Schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE le Comité est composé de quatre (4) membres en plus du préfet qui est membre d'office

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE messieurs Bernard Gagnon, Michel Martin, Jean Murray et Jacques Villemaire soient et sont nommés membres du Comité de sécurité incendie, en plus du préfet qui est membre d'office, pour l'année 2011.

QUE madame Diane Lavoie soit et est nommée membre substitut.

QUE les membres du Comité de sécurité incendie soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- 14.6 Comité de ruralité
- 10-11-318 ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité de ruralité avec pour mandat d'assurer le suivi de l'application du Pacte rural;
- ATTENDU QUE le Comité est composé de huit (8) membres dont six (6) sont des membres du Conseil de la MRC
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie
- ET RÉSOLU QUE messieurs Michel Aubin, Jacques Durand, Martin Lévesque, Denis Millier, Jean Murray et Jacques Villemaire soient et sont nommés membres du Comité de ruralité pour l'année 2011.
- QUE les membres du Comité de ruralité soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 14.7 Comité sur la gestion des matières résiduelles
- 10-11-319 ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité sur la gestion des matières résiduelles avec pour mandat d'assurer le suivi des dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles pour la totalité du territoire;
- ATTENDU QUE le Comité est composé de cinq (5) membres en plus du préfet qui est membre d'office
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie
- ET RÉSOLU QUE madame Louise Lavigne ainsi que messieurs Jacques Durand, Michel Gilbert, Michel Martin et Jean Murray soient et sont nommés membres du Comité sur la gestion des matières résiduelles, en plus du préfet qui est membre d'office, pour l'année 2011.
- QUE les membres du Comité sur la gestion des matières résiduelles soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
- 14.8 Comité de mise en œuvre du PGMR
- 10-11-320 ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité de mise en œuvre du PGMR avec pour mandat d'assurer le suivi du Plan de gestion des matières résiduelles;
- ATTENDU QUE le Comité est composé de quatre (4) membres, soit les maires des municipalités qui ne sont pas incluses dans la CMM
- EN CONSÉQUENCE
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie
- ET RÉSOLU QUE messieurs Martin Lévesque, Denis Millier, Jean Murray et Jacques Villemaire soient et sont nommés membres du Comité de mise en œuvre du PGMR, pour l'année 2011.
- QUE les membres du Comité de mise en œuvre du PGMR soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### 14.9 Comité de communication

10-11-321

ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité de communication avec pour mandat la mise en place d'un central 911 pour les services de sécurité incendie des municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE le Comité est composé, entre autres, de deux (2) membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE messieurs Jacques Durand et Gilles Plante soient et sont nommés membres du Comité de communication, pour l'année 2011.

QUE les membres du Comité de communication soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 14.10 Comité de développement culturel

10-11-322

ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité de développement culturel, à titre consultatif, pour assurer la mise en application et le suivi de la politique culturelle adoptée par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le Comité est composé de sept (7) membres, dont trois (3) maires, soit un (1) maire d'une municipalité régie par la Loi sur les Cités et Villes, dotée d'un agent VVAP, un (1) maire d'une municipalité régie par la Loi sur les Cités et Villes, non dotée d'un agent VVAP, et un (1) maire d'une municipalité régie par le Code municipal;

ATTENDU QUE les quatre (4) autres membres, issus de la communauté culturelle, ont été nommés en 2009 pour un mandat de deux (2) ans, soit 2010 et 2011

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE madame Diane Lavoie ainsi que messieurs Michel Martin et Denis Millier soient et sont nommés membres du Comité de développement culturel, pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 14.11 Nomination des membres de l'exécutif de la Régie intermunicipale de Police Richelieu/Saint-Laurent

10-11-323

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de Police Richelieu/Saint-Laurent, la RIPRSL, doit procéder à la nomination des membres de son exécutif;

ATTENDU QUE l'exécutif de la RIPRSL est composé de sept (7) membres;

ATTENDU QUE quatre (4) des sept (7) membres de l'exécutif de la RIPRSL doivent être choisis parmi les maires des municipalités des M.R.C. de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu qui sont incluses dans le territoire de la CMM;

ATTENDU QUE les quatre (4) membres doivent être nommés par une résolution adoptée par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie



No de résolution  
ou annulation

10-11-323  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE mesdames Louise Lavigne et Diane Lavoie ainsi que monsieur Jacques Durand soient et sont nommés membres de l'exécutif de la Régie intermunicipale de Police Richelieu/Saint-Laurent, en plus du préfet qui est membre d'office, pour l'année 2011.

QUE les membres de l'exécutif de la Régie intermunicipale de Police Richelieu/Saint-Laurent soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.12 Conseil de la CRÉ Montérégie Est

10-11-324

ATTENDU QUE la MRC doit procéder à la nomination d'un représentant au sein du conseil de la CRÉ Montérégie Est;

ATTENDU QUE le représentant doit être un maire d'une municipalité dont la population est inférieure à 5 000 personnes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU QUE monsieur Jacques Durand soit et est nommé pour agir à titre de représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du conseil d'administration de la CRÉ Montérégie Est, pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC

15.1 Adoption du règlement numéro 49-10 modifiant le règlement numéro 11 concernant la date des séances

10-11-325

ATTENDU QUE le Conseil souhaite favoriser une harmonisation optimale des calendriers de ses membres;

ATTENDU QUE la date actuelle de tenue des séances du Conseil entre de plus en plus souvent en conflit avec la tenue d'autres événements qui intéressent les membres du Conseil;

ATTENDU QUE la tenue des événements concernés semble généralement éviter la quatrième semaine de chaque mois puisque plusieurs MRC y tiennent leurs séances ordinaires du conseil;

ATTENDU QUE les séances des conseils des municipalités locales constituant la MRC se tiennent généralement durant la première semaine de chaque mois;

ATTENDU QUE les conseils des municipalités locales préfèrent de plus en plus connaître le positionnement régional par rapport à de nombreux sujets avant de se prononcer;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à cet effet par monsieur Jacques Durand lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2010

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Aubin

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 49-10, amendant le règlement numéro 11 concernant la date des séances ordinaires du Conseil, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### 15.2 Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2011

10-11-326

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE les dispositions du règlement numéro 49-10 de la MRC établissent l'heure et les dates statutaires des séances ordinaires du Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis qu'il y a matière à procéder à l'adoption d'un calendrier de tenue des séances ordinaires qui est conforme aux dispositions du règlement numéro 49-10

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit et est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour l'année 2011, ces séances débutant à 20 heures :

- 27 janvier 2011
- 24 février 2011
- 24 mars 2011
- 28 avril 2011
- 26 mai 2011
- 23 juin 2011
- 25 août 2011
- 22 septembre 2011
- 27 octobre 2011
- 23 novembre 2011.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit et est publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régie la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 16. PACTE RURAL : PLAN DE TRAVAIL

10-11-327

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a complété le premier pacte rural conclu avec le gouvernement du Québec, pour la période 2002-2007;

ATTENDU QUE la MRC a conclu, le 15 février 2007, un second pacte rural avec le gouvernement du Québec, pour la période débutant en l'an 2007 et se terminant en l'an 2014;

ATTENDU QUE, pour la mise en place du pacte rural, la MRC doit procéder à l'élaboration et à l'adoption d'un plan de travail;

ATTENDU QUE le plan de travail doit être actualisé, adopté par la MRC et déposé auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité de la MRC a procédé à l'actualisation du plan de travail 2007-2014 et en recommande l'adoption au Conseil;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du plan de travail relatif à la mise en œuvre du pacte rural et s'en dit satisfait

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier



No de résolution  
ou annotation

10-11-327  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le plan de travail 2007-2014 du Pacte rural soit et est reconduit, tel qu'adopté le 10 janvier 2008 et modifié le 4 février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. RÈGLEMENT NUMÉRO 46-10-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 46-10 RELATIF AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE SUR LA PROTECTION DES BOIS : ADOPTION

10-11-328

ATTENDU QUE le Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des bois numéro 46-10 est entré en vigueur le 3 juin 2010;

ATTENDU QUE le règlement numéro 46-10-1 a pour objet de faire concorder les dispositions du Règlement de contrôle intérimaire avec celles du règlement de modification du Schéma d'Aménagement numéro 32-09-5;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement numéro 46-10 sur la protection des bois;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 octobre 2010 pour adopter un règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10 sur la protection des bois;

ATTENDU QU'il serait opportun d'adopter le règlement numéro 46-10-1

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 46-10-1, amendant le Règlement de contrôle intérimaire numéro 46-10 sur la protection des bois, soit et est adopté, tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

18.1 Règlement numéro 32-10-7 : entrée en vigueur

10-11-329

ATTENDU QUE le règlement numéro 32-10-7 modifie le Schéma d'Aménagement de façon à permettre certains usages récréatifs légers en affectation « agricole »;

ATTENDU QUE, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement de modification au Schéma d'Aménagement et tel que prescrit par l'article 53.10 de la LAU, le Conseil doit adopter un document indiquant la nature des modifications qui doivent être apportées aux plans et règlements d'urbanisme, le cas échéant;

ATTENDU QUE ledit document a été déposé au Conseil qui en a pris connaissance et se déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU D'adopter le document, intitulé : "Règlement numéro 32-10-7 modifiant le Schéma d'Aménagement, règlement numéro 32-06 : document sur la nature des modifications", tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. ÉVALUATION FONCIÈRE

19.1 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : équilibrage du rôle triennal d'évaluation 2012, 2013 et 2014

10-11-330

ATTENDU QUE la MRC est responsable de la confection des rôles d'évaluation foncière des municipalités relevant du Code municipal;



No de résolution  
ou annotation

10-11-330  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QU'un mandat global, à cet effet, a été confié à la firme d'évaluateurs Beaulieu, Coutu et Associés du Groupe Évimbec;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2010-11-308, la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a indiqué qu'elle désirait procéder à l'équilibrage de son rôle triennal d'évaluation 2012, 2013 et 2014

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Lévesque

ET RÉSOLU DE mandater la firme Beaulieu, Coutu et Associés du Groupe Évimbec, afin de procéder à l'équilibrage du rôle triennal d'évaluation de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour les années 2012, 2013 et 2014.

QUE le mandat soit réalisé selon les modalités convenues entre la firme d'évaluateurs et la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, pour la somme de 23 000 \$, le tout selon le contrat avec l'évaluateur.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2 Municipalité de Saint-Jean-Baptiste : reconduction du rôle d'évaluation 2012, 2013 et 2014

10-11-331

ATTENDU QUE la MRC est responsable de la confection des rôles d'évaluation foncière des municipalités relevant du Code municipal;

ATTENDU QU'un mandat global, à cet effet, a été confié à la firme d'évaluateurs Beaulieu, Coutu et Associés du Groupe Évimbec;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 198-10, la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a indiqué qu'elle désirait procéder à la reconduction de son rôle triennal d'évaluation foncière 2012, 2013 et 2014

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU DE mandater la firme Beaulieu, Coutu et Associés du Groupe Évimbec, afin de procéder à la reconduction du rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste pour les années 2012, 2013 et 2014.

QUE le mandat soit réalisé selon les modalités convenues entre la firme d'évaluateurs et la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, à un coût conforme au contrat avec l'évaluateur.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 20. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE SERVICES ADMINISTRATIFS

20.1 Entre la MRCVR et le CITVR

10-11-332

ATTENDU QUE le CIT de la Vallée du Richelieu a manifesté le désir de renouveler la convention de services administratifs avec la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2011;

ATTENDU QUE, suite à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2011, tant de la part du CITVR que de la MRCVR, le coût des services est de 57 500,00 \$, soit douze (12) tranches égales de 4 791,67 \$

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon  
APPUYÉ PAR Madame Diane Lavoie



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

10-11-332  
(suite)

ET RÉSOLU D'autoriser le préfet et le directeur général à signer la convention de services administratifs entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et le CIT de la Vallée du Richelieu, pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2 Entre la MRCVR et le CLD de La Vallée-du-Richelieu

10-11-333

ATTENDU QUE le CLD de La Vallée-du-Richelieu occupe des locaux au siège social de la MRC;

ATTENDU QUE le CLD de La Vallée-du-Richelieu a manifesté le désir de bénéficier de certains services administratifs dispensés par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2011;

ATTENDU QUE les services administratifs offerts par la MRC incluent la réception, la photocopie, la téléphonie et l'informatique, le tout selon les conditions incluses à la convention prévue à cet effet;

ATTENDU QUE le coût de ces services offerts par la MRC est de 12 000 \$ annuellement, soit douze (12) tranches égales de 1 000 \$ par mois, pour l'année 2011

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Madame Louise Lavigne

ET RÉSOLU D'autoriser le préfet et le directeur général à signer la convention de services administratifs entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et le CLD de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3 Entre la MRCVR et la CRÉ Montérégie Est

10-11-334

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est occupe des locaux au siège social de la MRC;

ATTENDU QUE la CRÉ Montérégie Est a manifesté le désir de bénéficier de certains services administratifs dispensés par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2011;

ATTENDU QUE les services administratifs offerts par la MRC incluent la réception, la photocopie et la téléphonie, le tout selon les conditions incluses à la convention prévue à cet effet;

ATTENDU QUE le coût de ces services offerts par la MRC est de 11 379,36 \$ annuellement, soit douze (12) tranches égales de 948,28 \$ par mois, pour l'année 2011

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU D'autoriser le préfet et le directeur général à signer la convention de services administratifs entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et la CRÉ Montérégie Est, pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

10-11-335

ATTENDU QUE le poste d'agent de développement culturel est vacant depuis le départ de madame Véronique Barbereau

ATTENDU QUE des démarches relatives au recrutement d'une personne pour combler le poste ont été amorcées par le personnel de la MRC;



No de résolution  
ou annotation

10-11-335  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé aux démarches de recrutement nécessaires afin de combler le poste d'agent de développement culturel;

ATTENDU QUE les démarches entreprises ont permis de retenir la candidature de madame Chantal Lebel

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Denis Millier

ET RÉSOLU QUE madame Chantal Lebel soit et est embauchée pour occuper le poste d'agent de développement culturel, et ce, à partir du 3 janvier 2011.

QUE l'embauche de madame Chantal Lebel soit et est établie selon une base contractuelle de trois (3) ans, en relation avec le programme VVAP.

QUE l'engagement de madame Chantal Lebel soit accompagné d'une période probatoire de six (6) mois.

QUE les conditions salariales prévues à l'échelon 1 de l'échelle salariale du poste d'agent de développement culturel soient accordées à madame Chantal Lebel.

QUE les avantages sociaux des employés soient accordés à madame Chantal Lebel en conformité aux modalités prévues à cet effet au Manuel de l'employé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 22. SÉM BIOMÉTHANISATION : NOMINATION DES ADMINISTRATEURS ET D'UN SUBSTITUT

10-11-336

ATTENDU QUE les MRC de La Vallée-du-Richelieu, de Rouville et de Lajemmerais ont affirmé leur intérêt d'être cofondateur d'une société d'économie mixte pour la mise en œuvre, la gestion et l'opération d'un centre de biométhanisation desservant l'ensemble du territoire des trois (3) MRC;

ATTENDU QUE ces MRC ont autorisé la MRC de Lajemmerais à procéder à un appel de candidatures pour trouver un partenaire privé qui permettrait au projet de création d'une société d'économie mixte de voir le jour;

ATTENDU la résolution numéro 10-03-075 autorisant la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, à titre de fondateur municipal d'une société d'économie mixte, à procéder à un appel de candidatures afin de choisir, à titre de cofondateur, une personne qui exploite une entreprise dans le secteur privé, le tout conformément à la Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal;

ATTENDU QUE, dans le cadre de la création de la société d'économie mixte mentionnée ci-haut, les MRC de Lajemmerais, de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville ont conjointement procédé à un appel de candidatures;

ATTENDU la résolution numéro 10-10-275 de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu désignant Biogaz EG à titre de cofondateur de la société d'économie mixte mentionnée ci-haut, conditionnellement à la conclusion d'ententes satisfaisantes pour les MRC;

ATTENDU QUE, pour mettre sur pied la SÉM, il y a lieu de rédiger une convention d'actionnaires à cet effet;

ATTENDU QUE ladite convention doit inclure le nom des administrateurs de la compagnie à être mise en place;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit désigner deux (2) administrateurs au sein dudit conseil d'administration



No de résolution  
ou annotation

10-11-336  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU DE nommer messieurs Gilles Plante, préfet de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, membre d'office et Michel Gilbert, préfet suppléant de la MRC, pour siéger au sein du conseil d'administration de la SÉM, à titre de représentants de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE monsieur Michel Gilbert soit et est aussi nommé pour agir à titre de substitut du préfet, en cas d'impossibilité de sa part de participer, dans le cadre des travaux relatifs à la mise en place de la société d'économie mixte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### POINT 23. RÈGLEMENTS DE RÉGIE INTERNE

#### 23.1 Comité consultatif agricole

10-11-337

AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR BERNARD GAGNON, À L'EFFET QU'UN RÈGLEMENT D'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE SERA DÉPOSÉ, POUR ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

#### 23.2 Comité consultatif régional d'aménagement

10-11-338

AVIS DE MOTION EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR MONSIEUR BERNARD GAGNON, À L'EFFET QU'UN RÈGLEMENT D'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT SERA DÉPOSÉ, POUR ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

### POINT 24. SÉCURITÉ INCENDIE : CONTRIBUTION À L'ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE

10-11-339

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des nouvelles conditions d'adhésion proposées par l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie, ci-après l'APAM, et se disent en accord avec celles-ci;

ATTENDU QUE les membres du Conseil se disent favorables à ce que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu prenne en charge la perception des montants auprès des municipalités locales de la MRC, pour la participation à l'APAM, en les reportant à la quote-part de chacune d'entre elles au prorata du nombre de pompiers par municipalité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil se disent favorables à uniformiser les coûts d'adhésion à l'ensemble de la MRC

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE les cotisations à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie, pour les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soient et sont prises en charge par la MRC.

QUE la répartition des coûts au sein de la MRC soit uniformisée à 18,00 \$ par pompier et que ces coûts soient imputés à la quote-part de chacune des municipalités locales de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu en fonction du nombre de pompiers par municipalité concernée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### POINT 25. FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE EST : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Puisqu'aucune candidature n'a été soumise, il est convenu de reporter ce point à la prochaine séance et de demander à l'organisme Forum jeunesse Montérégie Est de soumettre une liste de candidats potentiels.

### POINT 26. DEMANDES D'APPUI

#### 26.1 CLD de Lajemmerais : pôle logistique de transport

10-11-340

ATTENDU QUE le 30 juillet 2007, les gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec ont signé un Protocole d'entente sur le développement de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec;

ATTENDU QUE l'objectif de ce partenariat consiste à maintenir et à renforcer le réseau de transport de renommée mondiale de ces deux (2) provinces afin qu'il demeure un moteur clé du commerce international et de la croissance économique;

ATTENDU la stratégie déposée par les comités consultatifs créés à la suite de ce protocole en 2009;

ATTENDU QUE cette stratégie n'a pas encore été entérinée par le gouvernement fédéral alors qu'elle l'a été par les gouvernements du Québec et de l'Ontario;

ATTENDU QUE cette stratégie repose sur l'intégration des systèmes de transport, son efficacité, sa capacité, sa durabilité, sa sécurité et sa faculté de s'adapter aux normes internationales;

ATTENDU la volonté du Québec de mettre en place une infrastructure de type pôle logistique en transport dans la région de la Montérégie;

ATTENDU les projets de développement de l'Administration portuaire de Montréal;

ATTENDU la volonté de plusieurs acteurs régionaux, dont la CMM, de voir se développer une grappe métropolitaine en logistique de transport;

ATTENDU QUE des investissements ont déjà été confirmés par le gouvernement du Canada dans le cadre de la Porte Asie-Pacifique et de la Porte de l'Atlantique

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le CLD de Lajemmerais dans ses démarches visant à demander au gouvernement du Canada d'adopter, comme l'ont fait les gouvernements du Québec et de l'Ontario, la stratégie des comités consultatifs liés au protocole de 2007 et de rapidement se doter d'un plan d'action pour respecter les échéanciers identifiés par ces mêmes comités.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 26.2 CSN : campagne de boycottage du Journal de Montréal

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

#### 26.3 MRC de Montcalm : report de l'échéance du programme de renouvellement des conduites

10-11-341

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement au versement d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO);



No de résolution  
ou annotation

10-11-341  
(suite)

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE les entrepreneurs du Québec ne peuvent pas se procurer les matériaux de construction pour les travaux d'infrastructure et que la saison avance à grands, ce qui compromet grandement la réalisation des travaux d'infrastructure avant le 31 décembre 2010;

ATTENDU QUE toutes les municipalités ayant signé un protocole d'entente avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) doivent se retrouver dans la même situation

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC de Montcalm dans ses démarches visant à demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de reporter, au 1<sup>er</sup> mai 2011, la date d'échéance pour la réalisation des travaux du 31 décembre 2010 dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 26.4 MRC de Maria-Chapdelaine : comité consultatif

10-11-342

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie, adoptée en juin 2000, obligeait les autorités régionales, entre autres et notamment les municipalités régionales de comté (MRC), à établir, en conformité avec les orientations du Ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE plusieurs MRC ont amorcé la démarche visant l'adoption d'un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie à la suite de l'avis du Ministre de la Sécurité publique, le 19 juin 2001;

ATTENDU QUE plusieurs MRC se sont conformées à cette obligation et qu'elles ont reçu leur attestation de conformité, le 27 octobre 2005, par le Ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE, préalablement à la démarche, lors d'une tournée provinciale de la direction du ministère de la Sécurité publique, cette dernière confirmait qu'à l'issue de l'exercice et de l'adoption d'un schéma, les milieux concernés pourraient bénéficier des avantages suivants, soit une meilleure protection des personnes et des biens, une exonération en cas de poursuites judiciaires et une diminution des primes d'assurance des citoyens;

ATTENDU QU'à la fin des années '90, un comité consultatif avait été institué par le ministère de la Sécurité publique (MSP) afin de, non seulement suivre les travaux du monde municipal, mais aussi faire en sorte que toute la collectivité québécoise sorte gagnante de toute cette démarche;

ATTENDU l'annonce récente de l'abolition du comité consultatif institué par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE plusieurs MRC ont élaboré leur schéma de risques dans les délais requis par le Ministre et que les citoyens de ces MRC retrouveront difficilement leur compte au plan financier;

ATTENDU la nécessité de relancer le gouvernement du Québec en la matière afin de reconnaître les efforts consentis par les milieux qui ont investi en énergie, en temps et en argent, afin de protéger les personnes et les biens

### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Jean Murray



No de résolution  
ou annotation

10-11-342  
(suite)

10-11-343

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC de Maria-Chapdelaine dans ses démarches visant à interpeller le Ministre de la Sécurité publique, monsieur Robert Dutil, afin qu'il reconstitue le comité consultatif qui avait été institué à la fin des années '90 et qui avait comme mandat de suivre l'évolution de la démarche afin de rehausser la protection en matière de sécurité incendie pour le Québec, étant entendu qu'ultimement, la collectivité québécoise bénéficierait de subsides au terme des travaux complétés pour chaque milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.5 MRC de Roussillon : moratoire pour les gaz de schiste

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon est directement interpellée par le dossier des gaz de schiste et, qu'à ce titre, un manque important d'information et de connaissance nuit à la prise de décision;

ATTENDU QUE certaines municipalités doivent déjà composer avec les débuts de prospection de site sans en avoir au préalable compris toute la portée;

ATTENDU QUE plusieurs scientifiques crédibles posent de sérieuses questions quant à l'exploitation de cette ressource;

ATTENDU QUE le débat qui a cours présentement au Québec sur l'exploitation de cette ressource indique qu'il y a un manque d'acceptabilité sociale pour ce genre d'activités;

ATTENDU QU'il n'y a aucune urgence à exploiter cette ressource qui est contenue dans le sol;

ATTENDU QU'il se véhicule beaucoup d'information en ce moment concernant l'exploitation de cette ressource et que plusieurs informations reçues sont très préoccupantes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie  
APPUYÉE PAR Monsieur Jean Murray

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la MRC de Roussillon dans ses démarches visant à demander au gouvernement du Québec d'appliquer un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

QUE le moratoire couvre la période du mandat du BAPE qui traite de l'exploration de cette ressource.

QUE le moratoire soit levé seulement suite à un débat public sur la question en vue de rendre l'exploitation de cette ressource socialement acceptable pour les citoyens du Québec ainsi que suite à l'établissement de contrôles appropriés, dont des contrôles municipaux.

DE faire parvenir la présente résolution à la Ministre des Ressources naturelles et au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

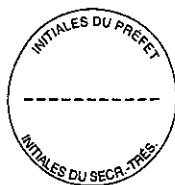
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26.6 MRC de Robert-Cliche : accès aux terres agricoles

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

POINT 27. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

### POINT 28. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Ferdinand Berner, citoyen de la ville de Mont-Saint-Hilaire, questionne le fait qu'il soit généralement reconnu que les terres agricoles privées doivent être accessibles par les VTT.

Monsieur Normand Dieumegarde, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande si la convention de services administratifs avec le CITVR inclut les services pour la RITAVR.

Monsieur Lucien Dubeau, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, demande s'il y a eu de nouvelles rencontres avec les représentants du CN.

Madame Sylvie Hubert, citoyenne de la ville de Carignan, fait référence à de nombreux éléments de contenu du site Internet de la MRC et en lit de nombreux extraits, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire et le contenu du Schéma d'Aménagement. Madame Hubert attire ensuite l'attention du Conseil sur l'exercice de conformité qui devra être complété par rapport aux règlements d'urbanisme de la ville de Carignan, notamment en ce qui concerne les possibilités dans un secteur connu comme l'île aux foins.

Monsieur René Fournier, citoyen de la ville de Carignan, demande au Conseil de porter une attention sur les répercussions d'un mauvais encadrement des rives et des cours d'eau.

Monsieur Normand Dieumegarde, citoyen de la ville de Saint-Basile-le-Grand, fait part au Conseil d'une expérience qu'il a vécue en ce qui concerne la longueur des trains qui transitent sur le territoire de la MRC.

Monsieur Pierre Vollering, citoyen de la ville de Carignan, demande quelles sont les possibilités qui s'offrent à la ville pour le remplacement de conduites qui traversent les secteurs controversés de Carignan.

### POINT 29. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Aubin  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 22 heures 10.

Bernard Roy  
secrétaire-trésorier

Gilles Plante  
préfet

10-11-344